



Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 063-200071199-20241216-CCPL\_2024\_163-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>6 décembre 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>25</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>10 pouvoirs</b>	

### SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Saint-Denis-Combarnazat.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Stéphane HOUSSIER, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Matéo MOREL, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Guy TIXIER

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Luc CHAPUT, David DESPAX a donné pouvoir à Gilles MAS, Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Pascale MORIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Thierry SEGUIN a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE

#### Absents :

Stéphane BARDIN, Catherine CUZIN, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Guillaume LAURENT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024\_163 : **Finances - Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

#### ***Finances locales - Décisions budgétaires***

Rapporteur : Luc CHAPUT

*Vu l'article L1612-1 du CGCT,*

*Considérant qu'il y a lieu de permettre le paiement de certaines dépenses d'investissement, il est proposé l'ouverture des crédits par opération d'investissement comme suit :*

Opération	Intitulé	Article	BP + DM	Autorisation
30	MOYENS GÉNÉRAUX	2051	14 000,00 €	3500,00 €
		21351	23 115,60 €	5 000,00 €
		2152	100 000,00 €	10 000,00 €
		21838	105 000,00 €	10 000,00 €
		21848	106 500,00 €	10 000,00 €
39	TOURISME	2313	1 850 000,00 €	100 000,00 €
44	URBANISME	202	217 909,32 €	50 000,00 €
49	FAB LIMAGNE	2158	64 616,00 €	10 000,00 €
50	ENFANCE JEUNESSE	21848	99 111,30 €	5 000,00 €
		2313	3 357 871,00 €	250 000,00 €
51	ÉCONOMIE	2031	109 938,00 €	25 000,00 €
53	NUMÉRIQUE	21838	36 068,00 €	5 000,00 €
56	CULTURE SPORT LECTURE PUBLIQUE	2313	4 627 000,00 €	250 000,00 €
58	ENVIRONNEMENT	2031	30 000,00 €	7 500,00 €
60	HABITAT- GENS DU VOYAGE	2031	249 540,00 €	50 000,00 €
		20422	170 120,00 €	20 000,00 €
		21351	38 493,80 €	7 500,00 €
		2138	195 000,00 €	15 000,00 €
67	FONDS DE CONCOURS	2041412	322 000,00 €	50 000,00 €

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite proposée ci-dessus.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 18 décembre 2024

Le président, Claude RAYNAUD

*Original électronique signé électroniquement*

